



Commune d'AVEIZIEUX  
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

**ARRETE DU MAIRE N°2023-052  
INTERDICTION DE STATIONNER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,  
Vu le règlement général de voirie du 1<sup>er</sup> juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,  
Vu la demande présentée par la famille BRUNEL  
Vu l'état des lieux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison des **funérailles de Monsieur BRUNEL René**, il sera interdit de stationner sur les places de parking « place El Alamo » le

Samedi 01 juillet 2023, de 9h30 à 12h

pour permettre le stationnement des véhicules de la famille.

**Article 2**

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de délimiter le périmètre de l'installation.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 30 juin 2023  
Sylvain DARDOULLIER – Maire  
Conseiller Départemental



**MAIRIE d'AVEIZIEUX**

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : [mairie@mairieaveizieux.fr](mailto:mairie@mairieaveizieux.fr) - Site : [mairie-aveizieux.fr](http://mairie-aveizieux.fr)